

27 octobre 2020



L'acquisition de la citoyenneté russe par naturalisation

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. La citoyenneté russe	4
2. Procédures et conditions d'éligibilité en matière de naturalisation	5
2.1. Procédure normale	6
2.1.1. Conditions de résidence	6
2.1.2. Moyens d'existence.....	7
2.1.3. Maîtrise de la langue russe.....	7
2.1.4. Respect de la Constitution et de la législation de la Fédération de Russie.....	8
2.1.5. Documents requis et délais de traitement.....	9
2.2. Procédure « simplifiée »	10
2.2.1. Exemption de conditions de résidence et de moyens d'existence	10
2.2.2. Exemptions de résidence, de moyens de subsistance et de maîtrise de la langue russe	12
2.2.3. Exemption générale d'exigence	13
2.2.4. Délais de traitement.....	13
2.3. Cas particuliers	14
2.3.1. Les habitants de Crimée et de Sébastopol	14
2.3.2. Les habitants des territoires ukrainiens séparatistes du Donbass (régions de Louhansk et Donetsk)	15
3. La « double citoyenneté ».....	16
Bibliographie	18

Résumé : Cette note traite des règles d'acquisition de la citoyenneté russe par naturalisation, à la date de sa publication. Elle aborde le cadre des textes juridiques en vigueur, les éléments de procédures applicables en explicitant tous les cas relevant de la procédure dite « générale » et ceux relevant de la procédure dite « simplifiée ». La note explique aussi le sens des nombreuses modifications législatives et réglementaires adoptées depuis 2014 qui concernent notamment la diversification des cas particuliers ouvrant droit à la procédure simplifiée (Etats particuliers de citoyenneté d'origine, statut des locuteurs natifs de la langue russe, des habitants de Crimée, Sébastopol et du Donbass en Ukraine). La note traite également de la question de la double citoyenneté et de l'abrogation de l'obligation de renoncer à la citoyenneté d'un autre Etat pour acquérir la citoyenneté russe décidée en 2020.

Abstract: This note deals with the rules for acquiring Russian citizenship, according to the applicable Russian law when it was published. It addresses the framework of the legal texts in force, the elements of the applicable procedures by explaining all the cases relating to the procedure known as "general" and those falling under the so-called "simplified" procedure. The note also explains the meaning of the numerous legislative and regulatory changes adopted since 2014, which concern in particular the diversification of the specific cases giving right to the simplified procedure (particular States of citizenship of origin, status of native speakers of the Russian language, inhabitants of Crimea, Sevastopol and Donbass in Ukraine). The note also addresses the issue of dual citizenship and the repeal of the obligation to renounce citizenship of another State in order to acquire Russian citizenship decided this year 2020.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

Nota bene : La législation russe fait une différence entre les termes « citoyenneté » (*гражданство/graždanstvo*) et « nationalité » (*национальность/natsional'nost'*) : quand le droit international moderne utilise le terme « nationalité » pour désigner le lien juridique entre une personne et un Etat souverain, le droit russe, lui, utilise le terme « citoyenneté ».

Par conséquent, dans le contexte multiethnique russe, il convient d'utiliser le terme « citoyenneté » (*гражданство/graždanstvo*), lorsqu'on se réfère au statut juridique d'un individu en tant que citoyen d'un Etat (*гражданин/graždanin*). Le terme « nationalité » (*национальность/natsional'nost'*) est utilisé pour définir l'origine ethnique d'un individu.

1. La citoyenneté russe

Adoptée consécutivement au démembrement de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS), la **Loi n°1948-1 du 28 novembre 1991 sur la citoyenneté de la République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFSR)** entre en vigueur le 6 février 1992¹. Après la proclamation de la Fédération de Russie (décembre 1991), elle est complétée par la « **Loi sur la citoyenneté de la Fédération de Russie** » (**Loi n°5206/1**), adoptée le 17 juin 1993², et par l'Ordonnance du Soviet suprême de la Fédération de Russie n°5206/1-1, qui en précise les modalités d'application³. La loi de novembre 1991, qui constitue jusqu'en 2002 le principal outil législatif en matière d'éligibilité à la citoyenneté russe, dispose dans son article 13 que⁴ :

« Acquièrent automatiquement la citoyenneté de la Fédération de Russie : tous les ressortissants de l'Union soviétique qui ont une résidence permanente dans la Fédération de Russie à la date de l'entrée en vigueur de cette loi, et qui n'ont pas fait dans l'année suivant cette date de déclaration spécifiant qu'ils ne souhaitent pas avoir la citoyenneté de la Fédération de Russie ».

La Loi sur la citoyenneté n°1948-1 de 1991 est remplacée le 31 mai 2002 par la **Loi fédérale n°62-FZ sur la citoyenneté de la Fédération de Russie**⁵. **Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002** et fréquemment amendée⁶ depuis lors⁷ pour prendre en compte notamment les événements d'Ukraine (annexion de la Crimée et de Sébastopol par la Russie⁸ et conflit du Donbass⁹), cette loi prévoit les motifs, les conditions et la procédure d'acquisition et de résiliation de la citoyenneté de la Fédération de Russie¹⁰.

Dans son article 5, la Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002 définit les citoyens de la Fédération de Russie comme¹¹:

- les personnes disposant de la citoyenneté de la Fédération de Russie à la date d'entrée en vigueur de la présente loi fédérale ;

¹ République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFSR), Loi de la RSFSR, 28/11/1991, [url](#)

² Fédération de Russie, Loi de la Fédération de Russie n°5206/1, 17/06/1993, [url](#)

³ Fédération de Russie, Ordonnance du Soviet suprême de la Fédération de Russie n°5206/1-1, 17/06/1993, [url](#) ; Fédération de Russie, 06/07/2020, [url](#)

⁴ République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFSR), 28/11/1991 [url](#) (la traduction de l'article est reprise de DIDR (Ofpra), « Fédération de Russie : Droit au séjour, enregistrement et citoyenneté en Fédération de Russie », Ofpra, 05/12/2014, [url](#))

⁵ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁶ La loi fédérale n°62-FZ a fait l'objet de 31 modifications législatives entre le 11 novembre 2003 et le 13 juillet 2020, dont 18 à partir du 20 avril 2014, et 4 sur les sept premiers mois de l'année 2020, avec les deux lois fédérales du 18 mars 2020 (lois n°58-FZ et 63-FZ), la Loi fédérale du 24 avril 2020 (n°134-FZ) et la Loi fédérale du 13 juillet 2020 (n°209-FZ).

⁷ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁸ Visa Sam, 27/09/2020 [url](#)

⁹ Visa Sam, 15/08/2020, [url](#)

¹⁰ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

¹¹ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

- les personnes ayant acquis la citoyenneté de la Fédération de Russie conformément à la présente loi fédérale¹².

Dans son article 11, la loi fédérale n°62-FZ précise que la citoyenneté de la Fédération de Russie est acquise¹³ :

- par naissance ;
- par naturalisation ;
- par réintégration dans la citoyenneté de la Fédération de Russie ;
- pour d'autres motifs prévus par la Loi fédérale n°62-FZ ou par un traité international de la Fédération de Russie.

Toute personne résidant (ou séjournant) sur le territoire de la Russie effectue l'ensemble de ses démarches de naturalisation auprès des représentations régionales de la Direction principale pour les questions de migrations du ministère de l'Intérieur (en russe : *Главное управление по вопросам миграции Министерства внутренних дел/Главное управление по вопросам миграции Министерства внутренних дел/GOuVM MVD*)¹⁴. En effet, le GOuVM MVD remplace, depuis le décret présidentiel du 5 avril 2016, le Service fédéral des Migrations (en russe : *Федеральная Миграционная Служба/Federal'naïa Migratsionnaïa Sloujba/FMS*)¹⁵. Les personnes résidant en dehors de la Fédération de Russie peuvent effectuer ces démarches auprès des missions diplomatiques ou des bureaux consulaires de la Fédération de Russie à l'étranger¹⁶.

Selon l'article 37 de la Loi fédérale n°62-FZ, la citoyenneté russe est acquise à compter de la date¹⁷ :

- de naissance d'un enfant (conformément à l'**article 12** de la Loi fédérale n°62-FZ).
- d'adoption d'un enfant (conformément à l'**article 26** de la Loi fédérale n°62-FZ)
- dans les autres cas : à laquelle la personne prête serment en tant que citoyenne de la Fédération de Russie, conformément à l'**article 11.1** de la loi fédérale n°62-FZ (sauf disposition contraire de la Loi fédérale n°62-FZ et des décrets du Président de la Fédération de Russie).

2. Procédures et conditions d'éligibilité en matière de naturalisation

La Loi fédérale n°62-FZ de 2002 dispose que l'acquisition de la citoyenneté russe s'effectue selon une **procédure normale** ou selon une **procédure simplifiée** qui prévoient des conditions d'éligibilité et des modalités d'examen différents en matière de naturalisation (**Cf. 2.1 et 2.2**)¹⁸.

¹² Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

¹³ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

¹⁴ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

¹⁵ Fédération de Russie, Décret du Président de Russie du 5 avril 2016, 05/04/2016, [url](#)

¹⁶ Fédération de Russie, Décret du Président de Russie, 24/04/2019, [url](#) ; Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

¹⁷ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

¹⁸ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

2.1. Procédure normale

La « procédure normale » pour l'admission à la citoyenneté russe est régie, d'une façon générale, par l'article 13 de la Loi fédérale n°62-FZ¹⁹, qui fixe les conditions d'éligibilité à la naturalisation (critères de résidence, de moyens d'existence, de maîtrise de la langue russe et de respect de la Constitution et de la législation de la Fédération de Russie)²⁰.

2.1.1. Conditions de résidence

Dans le cadre de la procédure générale, en application de l'article 13 de la Loi fédérale n°62-FZ, pour être éligible à la citoyenneté russe, toute personne doit avoir sa résidence permanente en Russie avec un permis de séjour depuis 5 ans sans interruption²¹.

Cette période de résidence est considérée comme ininterrompue si la personne n'a pas quitté la Fédération de Russie pendant plus de trois mois par an, sur toute la durée des 5 ans. Pour les personnes arrivées en Fédération de Russie avant le 1er juillet 2002 et ne disposant pas de permis de séjour, le délai est calculé à partir de la date de leur enregistrement dans leur lieu de résidence²².

- La période de résidence préalable sur le territoire de la Fédération de Russie est réduite de 5 ans à 1 an, s'il existe au moins l'un des motifs suivants²³ :
- La personne a fait de grandes réalisations dans le domaine de la science, de la technologie et de la culture ou elle exerce une profession ou dispose d'une qualification présentant un intérêt pour la Fédération de Russie ;
- La personne est admise au titre de l'asile politique²⁴ sur le territoire de la Fédération de Russie ;
- la personne est reconnue en tant que réfugiée conformément à la procédure établie par la loi fédérale²⁵.

La condition de période de résidence préalable sur le territoire de la Fédération de Russie est supprimée pour :

- les citoyens des États qui faisaient partie de l'Union soviétique et qui ont accompli au moins trois ans de service militaire sous contrat dans les forces armées de la Fédération de Russie, d'autres troupes ou formations militaires²⁶. Ceux-ci ne sont pas non plus tenus de présenter un permis de séjour régulier²⁷ ;
- les personnes handicapées de citoyenneté étrangère ou apatrides qui sont arrivées en Fédération de Russie en provenance d'États qui ont fait partie de l'Union soviétique et avaient un enregistrement en tant que résidentes en Fédération de Russie à la date du 1er juillet 2002 (article 14 partie 3 de la Loi fédérale n°62-FZ)²⁸.

¹⁹ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#) ; Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

²⁰ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#) ; Visa Sam, 23/09/2020, [url](#)

²¹ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

²² Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

²³ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

²⁴ La notion d'« asile politique », distincte du statut de réfugié tel que défini par la Convention de Genève de 1951, a été introduite par un décret présidentiel de juillet 1997. L'asile politique est accordé aux « personnes qui cherchent asile et protection de persécutions ou d'une menace réelle de devenir victimes de persécutions dans leur pays de citoyenneté ou de résidence habituelle en raison de leurs activités et convictions socio-politiques, lorsqu'elles ne contredisent pas les principes démocratiques reconnus par la communauté internationale et les normes du droit international » (cf. Fédération de Russie, 21/07/1997, [url](#))

²⁵ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

²⁶ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

²⁷ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

²⁸ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

2.1.2. Moyens d'existence

En application de l'article 13 de la Loi fédérale n°62—FZ, pour être éligible à la citoyenneté russe, toute personne doit également « disposer d'une source légale d'existence matérielle »²⁹. Ce critère est néanmoins levé dans certains cas prévus dans le cadre de la procédure simplifiée (voir 2.2).

2.1.3. Maîtrise de la langue russe

En application de l'article 13 de la Loi fédérale n°62-FZ, pour être éligible à la citoyenneté russe, toute personne doit « maîtriser le russe »³⁰.

La procédure de détermination du niveau de maîtrise de la langue russe est régie par le Règlement sur la procédure d'examen des questions de citoyenneté de la Fédération de Russie approuvé par le Décret du Président de la Fédération de Russie n°1325 du 14 novembre 2002³¹. La personne demandant la citoyenneté russe doit fournir un certificat écrit attestant de sa maîtrise de la langue russe dans son dossier de naturalisation³². Ce document peut être :

- un diplôme émis par un établissement d'enseignement secondaire général avant le 1^{er} septembre 1991 dans n'importe quelle république de l'Union soviétique ou après cette date par un établissement d'enseignement secondaire général se trouvant sur le territoire russe³³ ;
- un diplôme attestant du suivi de l'enseignement secondaire général dans un pays où le russe est langue officielle d'Etat³⁴ ;
- un certificat de réussite à l'examen spécial d'évaluation de la maîtrise de la langue russe. Sont dispensés de cet examen les femmes de plus de 60 ans et les hommes de plus de 65 ans³⁵.

L'examen de langue russe est supervisé par 4 établissements d'enseignement supérieur habilités par le gouvernement et se déroule dans leurs filiales locales qui constituent les centres d'examen labélisés³⁶. La série d'épreuves commence par un enregistrement téléphonique pour tester l'expression orale, à la suite de quoi le demandeur peut s'inscrire pour les épreuves sur table moyennant l'acquiescement d'une somme d'un montant de 6 000 roubles russes (environ 66 euros) à la date de septembre 2020³⁷. Les épreuves sur table se présentent sous forme d'un questionnaire à choix multiples pour évaluer les différentes compétences linguistiques : lexique, grammaire, compréhension écrite, compréhension orale et expression écrite³⁸. Le demandeur doit obtenir un minimum de 65% de bonnes réponses pour chacune des compétences évaluées³⁹.

²⁹ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

³⁰ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

³¹ NB : le Règlement n°1325, toujours en vigueur, est fréquemment modifié par décrets du Président, comme dernièrement avec le Décret du Président n°477 du 24 juillet 2020. Voir Fédération de Russie, Décret du Président approuvant le Règlement n°1325 du 14 novembre, version consolidée au 24/07/2020, [url](#) ; Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#) ; Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

³² Visa Sam, 02/06/2020, [url](#)

³³ Visa Sam, 02/06/2020, [url](#)

³⁴ Visa Sam, 02/06/2020, [url](#)

³⁵ Visa Sam, 02/06/2020, [url](#)

³⁶ Visa Sam, 02/06/2020, [url](#)

³⁷ Visa Sam, 02/06/2020, [url](#)

³⁸ Visa Sam, 02/06/2020, [url](#)

³⁹ Visa Sam, 02/06/2020, [url](#)

Depuis l'adoption de la Loi fédérale n°71-FZ du 20 avril 2014, toutefois, ces exigences sont assouplies pour le citoyen étranger ou apatride reconnu comme locuteur natif du russe⁴⁰, dans le cadre d'une procédure simplifiée prévue à l'article 14 de la Loi fédérale n°62-FZ (voir 2.2.)⁴¹.

L'article 33.1 de la Loi fédérale n°62-FZ consolidée définit le **locuteur natif de la langue russe** comme une personne maîtrisant le russe et l'utilisant quotidiennement dans les sphères familiale, domestique et culturelle, lorsqu'elle réside elle-même de manière permanente ou que ses proches en ascendance directe ont résidé de manière permanente sur le territoire de la Fédération de Russie ou sur un territoire ayant appartenu à l'Empire russe ou à l'Union soviétique ou se trouvant dans les frontières de la Fédération de Russie⁴².

Pour se voir reconnaître ce statut, le candidat doit passer un entretien avec une commission spécialement habilitée. Ces « commissions de reconnaissance des citoyens étrangers et apatrides comme locuteurs natifs de la langue russe », selon les termes de l'article 33.1 de la Loi fédérale n°62-FZ consolidée, sont formées des services fédéraux et territoriaux de l'Etat en charge des questions migratoires⁴³.

La reconnaissance par l'une de ces commissions du statut de locuteur natif de la langue russe n'a pas de durée de validité : un citoyen étranger ou un apatride reconnu comme tel ne peut être soumis à un nouvel examen. Si la réponse de la commission s'est avérée négative, il a par contre le droit de présenter une nouvelle demande au plus tôt un an après la précédente décision⁴⁴.

Depuis la Loi fédérale du 18 mars 2020 n°58-FZ, les citoyens de la République de Biélorussie et les citoyens d'Ukraine qui parlent couramment le russe peuvent être reconnus par les commissions spécialisées comme locuteurs natifs de la langue russe selon une procédure assouplie, sans passer l'entretien spécifié, s'ils répondent aux autres critères énoncés à l'article 33.1 de la Loi fédérale n°62-FZ (cf. *supra*)⁴⁵.

2.1.4. Respect de la Constitution et de la législation de la Fédération de Russie

En application de l'article 13 de la Loi fédérale n°62-FZ, pour être éligible à la citoyenneté russe, toute personne doit « s'engager formellement à respecter la Constitution et la législation de la Fédération de Russie »⁴⁶.

L'article 16 de la loi fédérale n°62-FZ prévoit divers cas de refus d'attribution de la citoyenneté russe, notamment en ce qui concerne les personnes qui⁴⁷ :

- préconisent un changement par la force des fondements du système constitutionnel de la Fédération de Russie ou qui, par d'autres actions, constituent une menace pour la sécurité de la Fédération de Russie ;
- prennent part ou ont pris part à des conflits armés internationaux, interethniques, interterritoriaux ou autres, soit en commettant des actes au cours de ces conflits

⁴⁰ Fédération de Russie, Loi fédérale n°71-FZ du 20 avril 2014, 20/04/2014, [url](#) ; DIDR (Ofpra), « Fédération de Russie : Droit au séjour, enregistrement et citoyenneté en Fédération de Russie », Ofpra, 05/12/2014, [url](#) ; Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁴¹ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁴² Fédération de Russie, Loi fédérale n°71-FZ du 20 avril 2014, 20/04/2014, [url](#) ; Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁴³ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁴⁴ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁴⁵ Fédération de Russie, Douma d'Etat, 05/03/2020, [url](#) ; Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁴⁶ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁴⁷ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOUVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

dirigés contre le contingent russe des forces de maintien de la paix, les empêchant d'exercer leurs fonctions de maintien de la paix, ou contre les forces armées de la Fédération de Russie, soit en commettant des actes terroristes, en menant des activités extrémistes ou en préparant la commission de tels actes, en menant de telles activités en dehors de la Fédération de Russie en relation avec des citoyens de la Fédération de Russie, des bureaux de représentation de la Fédération de Russie dans des États étrangers et des organisations internationales, des bureaux de représentation des entités constitutives de la Fédération de Russie et leurs employés ;

- prennent part ou ont pris part à la commission ou à la préparation en vue de la commission d'actions illégales contenant au moins un des critères qualifiant une activité extrémiste, pour la mise en œuvre desquelles la législation de la Fédération de Russie prévoit une responsabilité pénale, administrative ou civile, ou d'autres actions qui constituent une menace pour la sécurité de la Fédération de Russie ou des citoyens de la Fédération de Russie ;
- sont sous le coup de restrictions à l'entrée en Fédération de Russie du fait qu'elles ont été soumises à une expulsion administrative, à une expulsion ou à un transfert vers un État étranger conformément aux traités internationaux de la Fédération de Russie sur la réadmission, ou dans le cadre de l'adoption d'une décision sur le caractère indésirable du séjour (ou résidence) de la personne en Fédération de Russie ;
- ont utilisé des documents falsifiés lors du dépôt de la demande ou ont fourni des informations délibérément fausses ;
- effectuent leur service militaire ou sont au service des agences de sécurité ou des forces de l'ordre d'un État étranger, sauf disposition contraire d'un traité international de la Fédération de Russie ;
- ont une condamnation non expirée ou en suspens pour avoir commis des crimes intentionnels sur le territoire de la Fédération de Russie ou à l'étranger, reconnus comme tels conformément au Code pénal de la Fédération de Russie ;
- sont poursuivies pénalement par les autorités compétentes de la Fédération de Russie ou par les autorités compétentes d'États étrangers pour des crimes reconnus comme tels conformément au Code pénal de la Fédération de Russie (jusqu'à ce qu'un verdict de justice ou une décision soit rendue sur l'affaire) ;
- sont condamnées et purgent une peine d'emprisonnement pour des actions poursuivies conformément au Code pénal de la Fédération de Russie (jusqu'à l'expiration de la peine).

2.1.5. Documents requis et délais de traitement

Les règles régissant le dépôt des documents requis pour une demande de naturalisation sont détaillées par le Règlement n°1325 sur la procédure d'examen des questions de citoyenneté de la Fédération de Russie, approuvé par Décret du Président⁴⁸, ainsi que par les Décrets du Président n°183 du 24 avril 2019⁴⁹ et n°187 du 29 avril 2019⁵⁰.

Les documents requis sont :

- le formulaire de demande ;
- le permis de résidence ;

⁴⁸ Fédération de Russie, Décret du Président approuvant le Règlement n°1325 du 14 novembre, version consolidée au 24/07/2020, [url](#)

⁴⁹ Fédération de Russie, Décret du Président de Russie, 24/04/2019, [url](#)

⁵⁰ Fédération de Russie, Décret du Président de Russie, 29/04/2019, [url](#)

- le passeport ou une autre pièce d'identité ;
- le certificat de naissance ;
- les certificats de mariage et de naissance des enfants le cas échéant ;
- l'extrait du document « Livre de la maison » (document présentant des informations sur les personnes enregistrées dans le logement) ;
- le certificat de réussite à l'examen de maîtrise de la langue russe ;
- la quittance de paiement de la taxe d'Etat ;
- 4 photographies d'identité⁵¹.

Dans le cadre de la procédure générale, les documents sont à déposer auprès de la Division territoriale du GOuVM MVD⁵². Le délai d'examen d'une demande de naturalisation est d'un an maximum⁵³. La décision est prise par le Président de la Fédération de Russie⁵⁴.

En outre, en 2020, pour l'examen d'une demande relative à la citoyenneté, il est demandé de s'acquitter d'une taxe d'Etat de 3 500 roubles russes (environ 39 euros)⁵⁵.

2.2. Procédure « simplifiée »

L'article 14 de la Loi fédérale n°62-FZ⁵⁶ sur la citoyenneté de la Fédération de Russie, selon la version en vigueur en septembre 2020, énumère les critères d'admission à la citoyenneté de la Fédération de Russie selon la procédure dite « simplifiée »⁵⁷.

A minima, la procédure simplifiée supprime les exigences, requises par la procédure générale, de durée de résidence permanente préalable en Russie ainsi que de sources légales de moyens matériels d'existence (Cf. 2.1.)⁵⁸.

Les exigences de maîtrise de la langue russe et d'engagement personnel à respecter la Constitution et la législation de la Fédération de Russie demeurent en vigueur⁵⁹, sauf pour certaines catégories plus restreintes.

2.2.1. Exemption de conditions de résidence et de moyens d'existence

Conformément à l'article 14, parties 1 et 2, de la Loi fédérale n°62-FZ, peuvent acquérir la citoyenneté russe selon la procédure simplifiée, sans conditions de résidence préalable en Russie ni de source légale de moyens d'existence⁶⁰ :

⁵¹ Visa Sam, 23/09/2020, [url](#)

⁵² Visa Sam, 23/09/2020, [url](#)

⁵³ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

⁵⁴ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

⁵⁵ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

⁵⁶ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

⁵⁷ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#) ; Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

⁵⁸ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020 ; Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

⁵⁹ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁶⁰ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

- les apatrides ayant atteint l'âge de dix-huit ans et ayant la capacité juridique, si lesdites personnes ont eu la citoyenneté de l'Union soviétique, ont vécu ou vivent dans les États qui faisaient partie de l'Union soviétique et n'ont pas reçu la citoyenneté de ces États.
- les personnes nées sur le territoire de la République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFSR) qui avaient la nationalité de l'ex-Union soviétique ;
- les personnes mariées depuis au moins trois ans à un citoyen de la Fédération de Russie vivant sur le territoire de la Fédération de Russie ;
- les personnes handicapées, ayant un fils ou une fille capable qui a atteint l'âge de dix-huit ans et est citoyen de la Fédération de Russie ;
- les personnes ayant un enfant citoyen de la Fédération de Russie - si l'autre parent de cet enfant, qui est un citoyen de la Fédération de Russie, est décédé ou est reconnu comme disparu, incapable ou handicapé et est privé de ses droits parentaux, par une décision de justice qui est entrée en vigueur ;
- les personnes ayant un fils ou une fille qui a atteint l'âge de dix-huit ans, qui est citoyen de la Fédération de Russie et reconnu comme incompetent ou handicapé par une décision de justice entrée en vigueur, et si l'autre parent est un citoyen de la Fédération de Russie, est décédé ou a été reconnu comme disparu, incapable ou limité dans sa capacité juridique, privé de ses droits parentaux ou limité dans ses droits parentaux, par une décision de justice, qui est entrée en vigueur ;
- les personnes ayant reçu, après le 1er juillet 2002, une formation professionnelle dans les programmes d'enseignement professionnel de base qui sont accrédités par l'État dans les organisations éducatives ou scientifiques de la Fédération de Russie sur son territoire et qui travaillent dans la Fédération de Russie depuis au moins trois ans au jour de la demande d'admission dans la citoyenneté de la Fédération de Russie. Pendant la période de travail visée, l'employeur de la personne intéressée doit avoir dûment cotisé à la Caisse de pensions de la Fédération de Russie ;
- les entrepreneurs individuels qui exercent des activités entrepreneuriales en Fédération de Russie de manière continue pendant au moins trois ans avant l'année du dépôt de la demande d'admission à la citoyenneté de la Fédération de Russie, dans certains types d'activités économiques établis par le gouvernement de la Fédération de Russie. Pendant la période spécifiée, le montant des taxes et redevances payées par ces personnes au cours de chaque année civile conformément à la législation sur les taxes et redevances (à l'exception des redevances d'État payées conformément à la législation pendant la période spécifiée, les remboursements des montants des taxes et frais payés en trop ou excessivement perçus) et les cotisations d'assurance à la Caisse de retraite de la Fédération de Russie doit être d'au moins 1 million de roubles ;
- les investisseurs dont la part de contribution au capital autorisé (mis en commun) d'une personne morale russe opérant sur le territoire de la Fédération de Russie dans les types d'activités économiques établis par le gouvernement de la Fédération de Russie est d'au moins 10% en continu pendant les trois ans ou plus précédant l'année du dépôt de la demande d'admission dans la citoyenneté de la Fédération de Russie. Dans le même temps, le montant du capital autorisé (mis en commun) d'une telle entité juridique doit être d'au moins 100 millions de roubles et pendant la période spécifiée, le montant des taxes et redevances payées par une telle entité juridique au cours de chaque année civile conformément à la législation sur les impôts et redevances (à l'exception des redevances d'État payées conformément à la législation pendant la période spécifiée, les remboursements des montants des taxes et frais payés en trop ou excessivement perçus) et des cotisations d'assurance à la Caisse de retraite de la Fédération de Russie est d'au moins 6 millions de roubles ;

- les personnes exerçant depuis au moins un an avant le jour du dépôt de leur demande d'acquisition de la citoyenneté de la Fédération de Russie, une activité professionnelle en Fédération de Russie dans une profession incluse dans la liste des spécialités professionnelles qualifiées ouvrant droit à la citoyenneté russe de manière simplifiée, approuvée par l'organe exécutif fédéral chargé de la politique de l'État dans le domaine de l'emploi. Pendant la période de travail visée, l'employeur de la personne intéressée doit avoir dûment cotisé à la Caisse de pensions de la Fédération de Russie ;
- les personnes ayant au moins un parent qui est citoyen de la Fédération de Russie et vit sur le territoire de la Fédération de Russie ;
- les citoyens de la République de Biélorussie, de la République du Kazakhstan, de la République de Moldavie ou d'Ukraine, en application de la Loi fédérale n°134-FZ du 24 avril 2020, entrée en vigueur le 24 juillet 2020⁶¹.
- les personnes reconnues comme « locuteurs natifs de la langue russe » conformément à l'article 33.1 de la Loi fédérale n°62-FZ (cf. 2.1.3.) ;
- toute personne mariée à un (e) citoyen (ne) de la Fédération de Russie et résidant sur le territoire de la Fédération de Russie, et avec lequel (laquelle) elle a des enfants en commun.

2.2.2. Exemptions de résidence, de moyens d'existence et de maîtrise de la langue russe

Selon l'article 14, parties 4, 5, 7 et 8, de la Loi fédérale n°62-FZ, peuvent acquérir la citoyenneté russe sans conditions de résidence préalable en Russie, ni de source légale de moyens d'existence, ni de contrôle de la maîtrise de la langue russe, les ressortissants étrangers et les apatrides⁶² :

- ayant eu la citoyenneté soviétique, étant arrivés en Fédération de Russie en provenance d'États ayant fait partie de l'Union soviétique, et étant enregistrés en tant que résidents en Fédération de Russie au 1er juillet 2002 ou ayant reçu un permis de séjour temporaire en Fédération de Russie ou un permis de résidence, s'ils ont déclaré leur désir d'acquérir la citoyenneté de la Fédération de Russie avant le 1er juillet 2009 ;
- qui sont des anciens combattants de la Grande Guerre patriotique (Guerre 1941-1945) ayant eu la citoyenneté de l'Union soviétique et qui vivent sur le territoire de la Fédération de Russie. Ceux-ci ne sont pas tenus de présenter un permis de résidence ;
- qui font partie des catégories spécifiques déterminées par le Président de la Fédération de Russie conformément à l'article 29 de la présente Loi fédérale (Cf. 4.3 et 4.4)⁶³.
- qui participent au programme national d'aide à la réinstallation volontaire en Fédération de Russie des « compatriotes » (et les membres de leur famille) vivant à l'étranger, ayant reçu un permis de séjour temporaire en Fédération de Russie ou un permis de résidence, et sont enregistrés au lieu de résidence ou de séjour sur le territoire de l'entité territoriale de la Fédération de Russie qu'ils ont choisie pour résidence permanente.

NB : La notion de « compatriotes vivant à l'étranger » est définie par la Loi fédérale n°99-FZ du 24 mai 1999 « Sur la politique de l'Etat de la Fédération de Russie envers

⁶¹ Yandex Zen, Compte « RosCO Consulting audit », 06/05/2020, [url](#)

⁶² Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁶³ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

les compatriotes à l'étranger »⁶⁴. S'il s'agit notamment de personnes déjà détentrices de la citoyenneté russe vivant hors du territoire, peuvent également être reconnues comme « compatriotes » des personnes qui sont « liées aux peuples vivant historiquement sur le territoire de la Fédération de Russie et à qui sont reconnus des liens spirituels, culturels et juridiques avec la Fédération de Russie »⁶⁵. Le programme national d'aide à la réinstallation volontaire en Fédération de Russie des compatriotes vivant à l'étranger existe quant à lui depuis le décret présidentiel n°637 du 22 juin 2006 ⁶⁶.

2.2.3. Exemption générale d'exigence

Selon l'article 14.6 de la Loi fédérale n°62-FZ, peuvent acquérir la citoyenneté russe sans aucune des 4 conditions de la procédure générale, c'est-à-dire sans conditions de résidence préalable en Russie, ni de source légale de moyens d'existence, ni de contrôle de la maîtrise de la langue russe, ni d'engagement formel à respecter la Constitution et la législation russes, le ressortissant étranger et l'apatride qui est⁶⁷ :

- l'enfant dont l'un des parents a la citoyenneté de la Fédération de Russie (à la demande de ce parent et avec le consentement de l'autre parent pour que l'enfant acquière la citoyenneté de la Fédération de Russie. Un tel consentement n'est pas requis si l'enfant vit en Fédération de Russie) ;
- l'enfant dont l'unique parent a la nationalité de la Fédération de Russie (à la demande de ce parent) ;
- l'enfant placé sous la surveillance d'une organisation russe pour orphelins et enfants laissés sans soins parentaux, à l'exception des cas prévus au paragraphe 2 de l'article 1551 du code de la famille de la Fédération de Russie, à la demande du chef de l'organisation russe où l'enfant est placé (clause introduite par la Loi fédérale n°72-FZ du 20.04.2014) ;
- la personne inapte placée sous la surveillance d'une organisation éducative russe, d'une organisation médicale, d'une organisation fournissant des services sociaux ou d'une autre organisation russe (à la demande du chef de l'organisation russe, dans laquelle la personne incapable est placée).

2.2.4. Délais de traitement

Le délai d'examen et de prise de décision dans le cadre de la procédure simplifiée est de **trois mois maximum** à compter de la date de complétude du dossier pour les personnes résidant sur le territoire de la Fédération de Russie et de **six mois maximum** pour les personnes résidant à l'étranger et n'ayant pas de permis de résidence sur le territoire russe. Lorsque l'administration s'apprête à prendre une décision de refus pour menace à l'ordre public (cf. 2.1.4.), ce délai peut toutefois être prolongé de trois mois supplémentaires afin de lui permettre d'établir les faits motivant sa décision⁶⁸.

⁶⁴ Fédération de Russie, Loi fédérale n°99-FZ du 24 mai 1999, 24/05/1999, [url](#)

⁶⁵ Fédération de Russie, Loi fédérale n°99-FZ du 24 mai 1999, 24/05/1999, [url](#)

⁶⁶ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), « Государственная программа по оказанию содействия добровольному переселению в Российскую Федерацию соотечественников, проживающих за рубежом » (Programme d'Etat d'aide au rapatriement volontaire en Fédération de Russie des compatriotes vivant à l'étranger », consulté le 12 octobre 2020, [url](#)

⁶⁷ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁶⁸ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#) ; Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

La décision d'admission à la citoyenneté de la Fédération de Russie selon la procédure dite « simplifiée » est prise par le responsable de la représentation régionale du GOuVM MVD⁶⁹.

2.3. Cas particuliers

A partir de 2014 et de l'éclatement de la crise ukrainienne, la législation russe évolue afin de prendre en compte l'annexion par la Russie de la Crimée et de la ville de Sébastopol, non reconnue internationalement, puis l'instauration sur les territoires ukrainiens du Donbass d'autorités séparatistes *de facto*, qui bénéficient d'un soutien non-déclaré de la Fédération de Russie⁷⁰.

Nota bene : L'acquisition forcée de la citoyenneté russe par un citoyen ukrainien résidant dans les territoires « temporairement occupés » n'est pas considérée comme valide par les autorités ukrainiennes et n'entraîne pas la perte de la citoyenneté ukrainienne⁷¹.

2.3.1. Les habitants de Crimée et de Sébastopol

Le 18 mars 2014, deux jours après la tenue du référendum sur le rattachement de la Crimée à la Fédération de Russie (96,8% de oui), la Fédération de Russie et la République de Crimée signent un accord « d'accession de la République de Crimée à la Fédération de Russie »⁷². Dans son article 5, ce dernier dispose que « **sont [...] reconnus comme citoyens de la Fédération de Russie les citoyens ukrainiens et les apatrides résidant en permanence sur le territoire de la République de Crimée ou sur le territoire de la ville fédérale de Sébastopol au 18 mars 2014** »⁷³.

Sont exclues de cet accord « les personnes qui expriment le souhait dans le délai d'un mois à partir de la date de l'accord de conserver la citoyenneté ukrainienne pour eux-mêmes, leurs enfants mineurs ainsi que les apatrides »⁷⁴.

Peuvent bénéficier de cette procédure de reconnaissance automatique de la citoyenneté russe **les citoyens ukrainiens enregistrés de manière permanente sur le territoire de la République de Crimée ou à Sébastopol à la date du 18 mars 2014**. Pour obtenir la délivrance de leur passeport de citoyen de la Fédération de Russie, les personnes concernées, dispensées de payer la taxe d'Etat normalement exigée dans les procédures de naturalisation⁷⁵, doivent s'adresser à la représentation locale du GOuVM MVD et produire les documents suivants :

- Une demande de délivrance d'un passeport de citoyen de la Fédération de Russie ;
- Un acte de naissance ;
- Leur passeport intérieur ukrainien avec le tampon de l'enregistrement sur le territoire de la République de Crimée ou sur le territoire de Sébastopol au 18 mars 2014⁷⁶.

⁶⁹ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

⁷⁰ Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (OHCHR), 15/05/2014, [url](#)

⁷¹ Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (OHCHR), 15/05/2014, [url](#)

⁷² Universalis, s. d. [url](#) ; Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (OHCHR), 15/05/2014, [url](#) ; Fédération de Russie, Le Président de Russie, 18/03/2014, [url](#)

⁷³ Fédération de Russie, Le Président de Russie, 18/03/2014, [url](#) ; Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (OHCHR), 15/05/2014, [url](#) ; DIDR (Ofpra), « Fédération de Russie : Droit au séjour, enregistrement et citoyenneté en Fédération de Russie », Ofpra, 05/12/2014, [url](#)

⁷⁴ Fédération de Russie, Le Président de Russie, 18/03/2014, [url](#) ; Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (OHCHR), 15/05/2014, [url](#) ; DIDR (Ofpra), « Fédération de Russie : Droit au séjour, enregistrement et citoyenneté en Fédération de Russie », Ofpra, 05/12/2014, [url](#)

⁷⁵ ForPost, 24/03/2015 [url](#) ; Interfaks, 01/04/2014 [url](#)

⁷⁶ Visa Sam, 27/09/2020 [url](#)

Afin de bénéficier de cette procédure de reconnaissance automatique de la citoyenneté russe, les personnes **résidant en Crimée ou à Sébastopol à la date du 18 mars 2014 mais n'y ayant pas d'enregistrement** doivent au préalable obtenir un document judiciaire attestant de leur résidence permanente dans la péninsule à cette date. A cette fin, ils doivent déposer auprès du tribunal une série de documents démontrant qu'ils résidaient bien sur le territoire criméen au moment de son intégration dans la Fédération de Russie, parmi lesquels peuvent figurer, à titre d'exemple, les certificats de scolarité, les livrets de travail, ainsi que les documents émis par des établissements médicaux ou bancaires. Ces documents doivent être accompagnés d'un récépissé de paiement de frais judiciaires d'un montant de 3 000 roubles (environ 33 euros). La décision du tribunal sera ensuite ajoutée à leur demande de délivrance d'un passeport russe⁷⁷.

Cette procédure de reconnaissance automatique de la citoyenneté russe **ne concerne toutefois pas les personnes nées en République de Crimée ou dans la ville de Sébastopol mais n'y résidant plus à la date du 18 mars 2014**⁷⁸. Leur situation change à partir d'avril 2019, lorsqu'est adopté un décret présidentiel leur permettant de déposer une demande d'acquisition de la citoyenneté russe selon la procédure simplifiée⁷⁹. Deviennent alors éligibles à la naturalisation selon la procédure simplifiée⁸⁰ :

- les citoyens ukrainiens qui n'ont pas la citoyenneté d'un autre État, qui sont nés et ont résidé de façon permanente sur les territoires de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, qui ont quitté les territoires indiqués avant le 18 mars 2014, ainsi que leurs enfants, y compris les enfants adoptés, conjoints et parents⁸¹ ;
- les apatrides qui sont nés et ont résidé de manière permanente sur les territoires de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, qui ont quitté les territoires spécifiés avant le 18 mars 2014, ainsi que leurs enfants, y compris les enfants adoptés, les conjoints et les parents⁸² ;
- les ressortissants étrangers et les apatrides qui ont fait eux-mêmes l'objet ou dont des proches en ligne ascendante directe, des parents adoptifs ou des conjoints ont fait l'objet d'une expulsion illégale du territoire de la République socialiste soviétique autonome de Crimée, ainsi que leurs proches en descendance directe, les enfants adoptés et les conjoints⁸³.

Pour ces demandes d'accès à la citoyenneté russe, le délai maximum d'examen et de prise de décision est de 3 mois⁸⁴.

2.3.2. Les habitants des territoires ukrainiens séparatistes du Donbass (régions de Louhansk et Donetsk)

L'adoption, le 24 avril 2019, du Décret n°183 « Sur la détermination à des fins humanitaires de catégories de personnes habilitées à demander l'admission à la citoyenneté de la Fédération de Russie selon la procédure simplifiée » donne aux **résidents permanents de certains districts des régions ukrainiennes de Louhansk et de Donetsk le droit d'acquérir la citoyenneté russe selon la procédure simplifiée**

⁷⁷ Grazhdanstvo.online, 09/07/2020 [url](#) ; Visa Sam, 27/09/2020 [url](#)

⁷⁸ Grazhdanstvo.online, 09/07/2020 [url](#) ;

⁷⁹ Grazhdanstvo.online, 09/07/2020 [url](#) ; ForPost, 18/06/2019 [url](#)

⁸⁰ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#) ; Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁸¹ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

⁸² Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

⁸³ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

⁸⁴ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

(exemption des conditions de résidence, de moyens d'existence et de démonstration de maîtrise de la langue russe). Ils sont également dispensés de demander au préalable un permis de séjour sur le territoire russe⁸⁵.

Sont également éligibles à cette procédure simplifiée d'acquisition de la citoyenneté russe « les citoyens ukrainiens et les apatrides qui ont un permis de séjour temporaire en Fédération de Russie, un permis de résidence en Fédération de Russie, un certificat de réfugié, un certificat d'asile temporaire sur le territoire de la Fédération de Russie ou un certificat de participation au programme d'État d'aide à la réinstallation volontaire de compatriotes en Fédération de Russie vivant à l'étranger, résidant en permanence sur les territoires des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine à compter du 7 avril 2014 et du 27 avril 2014, respectivement, ainsi que leurs enfants, y compris les enfants adoptés, leurs conjoints et leurs parents »⁸⁶.

Selon un article publié par le site russe d'informations juridiques pratiques *Visa Sam* en août 2020, les documents nécessaires à l'obtention de la citoyenneté et du passeport russes selon la procédure simplifiée peuvent être déposés sur le lieu de résidence du demandeur « dans les républiques de Louhansk et de Donetsk »⁸⁷, à savoir sur les territoires ukrainiens séparatistes des régions de Louhansk et de Donetsk.

Pour ces demandes d'accès à la citoyenneté russe le délai maximum d'examen et de prise de décision est de 3 mois⁸⁸.

3. La « double citoyenneté »

L'article 62 de la Constitution reconnaît le droit de tout citoyen russe de posséder également la citoyenneté d'un autre Etat. Le même article précise toutefois : « Le fait qu'un citoyen de la Fédération de Russie a la citoyenneté d'un État étranger ne diminue pas ses droits et libertés et ne le libère pas des obligations découlant de la citoyenneté russe »⁸⁹.

Toutefois, selon **l'article 6 de la loi fédérale n° 62-FZ**, un citoyen russe qui a également une autre citoyenneté est considéré par la Fédération de Russie uniquement comme un citoyen russe, à l'exception des cas prévus par un traité international ou par la loi fédérale⁹⁰.

Jusqu'en juillet 2020, la législation russe (article 13.1. de la loi fédérale n°62-FZ) oblige les étrangers souhaitant acquérir la citoyenneté russe par la procédure normale à **renoncer à leur ancienne citoyenneté** en adressant une déclaration de renonciation aux autorités de leur pays d'origine⁹¹. Cette disposition est **abolie par la Loi fédérale n° 134-FZ, entrée en vigueur le 24 juillet 2020**⁹². En outre, l'acquisition par un citoyen russe de la citoyenneté d'un autre Etat n'entraîne pas d'elle-même la résiliation de sa citoyenneté de la Fédération de Russie (article 6 de la loi fédérale n° 62-FZ)⁹³.

Sauf disposition contraire d'un traité international de la Fédération de Russie ou d'une loi fédérale, les citoyens de la Fédération de Russie (à l'exception de ceux qui résident en

⁸⁵ Visa Sam, 15/08/2020, [url](#) ; Visa Sam, 23/09/2020, [url](#) ; Fédération de Russie, Décret du Président de Russie, 24/04/2019, [url](#)

⁸⁶ Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOUVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

⁸⁷ Visa Sam, 15/08/2020, [url](#)

⁸⁸ Fédération de Russie, Décret du Président de Russie, 24/04/2019, [url](#) ; Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOUVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, [url](#)

⁸⁹ Fédération de Russie, Constitution de la Fédération de Russie, 01/07/2020, [url](#) ; Visa Sam, 23/09/2020, [url](#)

⁹⁰ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#) ; Visa Sam, 23/09/2020, [url](#)

⁹¹ Kommersant, 07/02/2020 [url](#)

⁹² Fédération de Russie, Loi fédérale n°134-FZ du 24 avril 2020, 24/04/2020, [url](#) ; Visa Sam, 23/09/2020, [url](#)

⁹³ Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#) ; Visa Sam, 23/09/2020, [url](#)

permanence en dehors de la Fédération de Russie) possédant également une autre citoyenneté sont obligés d'en informer par une notification écrite le GOUVM MVD de leur lieu de résidence en Fédération de Russie⁹⁴.

En cas de résiliation de la citoyenneté d'un État étranger ou du droit de résidence permanente dans un État étranger, un citoyen de la Fédération de Russie a le droit d'en informer par notification écrite le GOUVM MVD de son lieu de résidence en Fédération de Russie⁹⁵.

⁹⁴ Fédération de Russie, Loi fédérale n° 62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

⁹⁵ Fédération de Russie, Loi fédérale n° 62-FZ du 31 mai 2002, version consolidée au 13/07/2020, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés entre le 29/07/2020 et le 27/10/2020.

Document DIDR

DIDR, « Fédération de Russie : Droit au séjour, enregistrement et citoyenneté en Fédération de Russie », Ofpra, 05/12/2014

https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/30_didr_federation_de_russie_droit_au_sejour_enregistrement_et_citoyennete_ofpra_05122014.pdf

Textes juridiques

Fédération de Russie, Règlement n°1325 du 14 novembre 2002 sur la procédure d'examen des questions de citoyenneté de la Fédération de Russie, approuvé par le Décret du Président de la Fédération de Russie, version consolidée au 24/07/2020

<http://docs.cntd.ru/document/901832769>

Fédération de Russie, Loi fédérale n°62-FZ du 31 mai 2002, « О гражданстве Российской Федерации » (sur la citoyenneté de la Fédération de Russie), version consolidée au 13/07/2020

<http://www.kremlin.ru/acts/bank/18131/page/1>

Fédération de Russie, « Статья 6 Конституции Российской Федерации. Комментарий к Ст. 6 КРФ », 06/07/2020

<http://constitutionrf.ru/rzd-1/gl-1/st-6-krf>

Fédération de Russie, Constitution de la Fédération de Russie, version en vigueur depuis le jour du vote russe d'approbation du 1^{er} juillet des modifications institutionnelles, 01/07/2020

<http://kremlin.ru/acts/constitution/item#chapter9>

Fédération de Russie, Loi fédérale n°134-FZ du 24 avril 2020, « О внесении изменений в Федеральный закон "О гражданстве Российской Федерации" в части упрощения процедуры приема в гражданство Российской Федерации иностранных граждан и лиц без гражданства » (Sur l'introduction de modifications dans la loi fédérale « Sur la citoyenneté de la Fédération de Russie » dans la partie sur la procédure simplifiée d'accueil dans la citoyenneté de la Fédération de Russie des citoyens étrangers et des personnes apatrides), 24/04/2020

<http://publication.pravo.gov.ru/Document/Text/0001202004240038>

Fédération de Russie, Loi fédérale n°58-FZ du 18 mars 2020, « О внесении изменений в статью 33 Федерального закона "О гражданстве Российской Федерации" » (sur l'introduction de modifications à l'article 33 de la Loi fédérale « sur la citoyenneté de la Fédération de Russie »), 18/03/2020

<http://publication.pravo.gov.ru/Document/Text/0001202003180024>

Fédération de Russie, Loi fédérale n°188-FZ du 18 juillet 2019, « О внесении изменений в статью 6 Федерального закона "О гражданстве Российской Федерации" » (sur l'introduction de modifications à l'article 6 de la Loi fédérale « sur la citoyenneté de la Fédération de Russie »), 18/07/2019

<http://publication.pravo.gov.ru/Document/Text/0001201907180033>

Fédération de Russie, Décret du Président de Russie du 29 avril 2019, « Об отдельных категориях иностранных граждан и лиц без гражданства, имеющих право обратиться с заявлениями о приеме в гражданство Российской Федерации в упрощенном порядке » (Sur les catégories particulières de citoyens étrangers et d'apatrides ayant le droit de demander la citoyenneté de la Fédération de Russie de manière simplifiée), 29/04/2019

<http://kremlin.ru/acts/bank/44245>

Fédération de Russie, Décret du Président de Russie du 24 avril 2019, « Об определении в гуманитарных целях категорий лиц, имеющих право обратиться с заявлениями о приеме в гражданство Российской Федерации в упрощенном порядке » (Sur la définition, à des fins humanitaires, des catégories de personnes qui ont le droit de demander la citoyenneté russe de manière simplifiée), 24/04/2019

<http://kremlin.ru/acts/news/60358>

Fédération de Russie, Loi fédérale n°544-FZ du 27 décembre 2018, « О внесении изменений в Федеральный закон "О гражданстве Российской Федерации" » (publiée sur le site du journal « Российская газета »), 29/12/2018

<https://rg.ru/2018/12/29/gragdanstvo-dok.html>

Fédération de Russie, Décret du Président de Russie du 5 avril 2016, « О совершенствовании государственного управления в сфере контроля за оборотом наркотических средств, психотропных веществ и их прекурсоров и в сфере миграции » (Sur l'amélioration de l'administration publique dans le domaine du contrôle de la circulation des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs et dans le domaine des migrations), 05/04/2016

<http://kremlin.ru/events/president/news/51649>

Fédération de Russie, Loi fédérale n°71-FZ du 20 avril 2014, « О внесении изменений в Федеральный закон "О гражданстве Российской Федерации" » (Sur l'introduction de modifications dans la loi fédérale « Sur la citoyenneté de la Fédération de Russie »), 20/04/2014

<http://kremlin.ru/acts/bank/38343>

Fédération de Russie, Loi fédérale n°99-FZ du 24 mai 1999, « О государственной политике Российской Федерации в отношении соотечественников за рубежом », (Sur la politique de l'Etat de la Fédération de Russie envers les compatriotes à l'étrangers ») 24/05/1999

<http://www.kremlin.ru/acts/bank/13875>

Fédération de Russie, « Décret du Président de la Fédération de Russie du 21 juillet 1997 n°746 "Об утверждении Положения о порядке предоставления Российской Федерацией политического убежища" (с изменениями и дополнениями) » (Sur la ratification du Règlement sur les règles d'octroi par la Fédération de Russie de l'asile politique (avec les amendements et compléments)), 21/07/1997

<http://base.garant.ru/170008/#ixzz6banJDO5W>

Fédération de Russie, Ordonnance du Soviet suprême de la Fédération de Russie n°5206/1-1, « О введении в действие Закона Российской Федерации "О внесении изменений и дополнений в Закон РСФСР "О гражданстве РСФСР" " » (Sur l'entrée en vigueur de la Loi de la Fédération de Russie « sur l'introduction et de modifications et d'ajouts à la Loi de la RSFSR 'sur la citoyenneté de la RSFSR' »), 17/06/1993

<http://docs.cntd.ru/document/499076247>

Fédération de Russie, Loi de la Fédération de Russie n°5206/1 du 17 juin 1993 « О внесении изменений и дополнений в Закон РСФСР "О гражданстве РСФСР" » (Sur l'introduction de modifications et d'ajouts à la Loi de la RSFSR « sur la citoyenneté de la RSFSR »), 17/06/1993

<http://docs.cntd.ru/document/9004323>

République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFSR), « Loi du 28 novembre 1991 n°1948-1 "О гражданстве Российской Федерации" incluant les amendements et compléments des 17 juin 1993 et 6 février 1995 » (Sur la citoyenneté de la Fédération de Russie), 28/11/1991 <http://base.garant.ru/3960732/>

République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFSR), Loi de la RSFSR, « О гражданстве РСФСР » (Sur la citoyenneté de la RSFSR), 28/11/1991 <http://docs.cntd.ru/document/9019574>

Organisations intergouvernementales

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (OHCHR), « Report on the Human Rights Situation in Ukraine », 2 April-6 May 2014, 15/05/2014 <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HRMMUReport15May2014.pdf>

Institutions nationales

Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), « Государственная программа по оказанию содействия добровольному переселению в Российскую Федерацию соотечественников, проживающих за рубежом » (Programme d'Etat d'aide au rapatriement volontaire en Fédération de Russie des compatriotes vivant à l'étranger », consulté le 12 octobre 2020 https://мвд.рф/mvd/structure1/Glavnie_upravlenija/guvm/compatriots

Fédération de Russie, Ministère de l'Intérieur (MVD), Direction principale pour les questions de migrations (GOuVM), « Гражданство Российской Федерации » (La citoyenneté de la Fédération de Russie), 2020, consulté le 02/10/2020 https://мвд.рф/mvd/structure1/Glavnie_upravlenija/guvm/%D0%B3%D1%80%D0%B0%D0%B6%D0%B4%D0%B0%D0%BD%D1%81%D1%82%D0%B2%D0%BE-%D1%80%D0%BE%D1%81%D1%81%D0%B8%D0%B9%D1%81%D0%BA%D0%BE%D0%B9-%D1%84%D0%B5%D0%B4%D0%B5%D1%80%D0%B0%D1%86%D0%B8%D0%B8

Fédération de Russie, Douma d'Etat, « Украинцам и белорусам станет проще получить российское гражданство » (Il sera plus facile pour les Ukrainiens et les Biélorusses d'obtenir la citoyenneté de la Fédération de Russie), 05/03/2020 <http://duma.gov.ru/news/47941/>

Fédération de Russie, Le Président de Russie, « Договор о принятии Республики Крым в Российскую Федерацию » (Accord sur l'intégration de la République de Crimée dans la Fédération de Russie), 18/03/2014 <http://www.kremlin.ru/events/president/news/20605>

Médias

Kommersant, « Многопаспортная система » (Un système de passeports multiples), 07/02/2020 <https://www.kommersant.ru/doc/4244296>

ForPost, « Севастопольцам начали оформлять гражданство РФ в упрощенном порядке - по "праву рождения" » (Les habitants de Sébastopol peuvent obtenir la citoyenneté russe selon la procédure simplifiée par « droit de naissance »), 18/06/2019 <https://sevastopol.su/news/sevastopolcam-nachali-oformlyat-grazhdanstvo-rf-v-uproshchennom-poryadke-po-pravu-rozhdeniya>

ForPost, « Жителей Крыма и Севастополя освободят от госпошлин на паспорта » (Les habitants de Crimée et de Sébastopol sont dispensés des taxes sur les passeports »), 24/03/2015

<https://sevastopol.su/news/zhiteley-kryma-i-sevastopolya-osvobodyat-ot-gosposhlin-na-pasporta>

Interfaks, « Жители Крыма не будут платить госпошлину за оформление паспорта РФ » (Les habitants de Crimée ne paieront pas la taxe d'Etat pour les demandes de passeport russe), 01/04/2014 <https://www.interfax.ru/world/368841>

Réseaux sociaux

Yandex Zen, Compte « Гражданин » (conseils juridiques), « Отказ от гражданства » (Le refus de citoyenneté), 18/06/2020

<https://zen.yandex.ru/media/id/5acc8e5257906afe5de73f23/otkaz-ot-grajdanstva-5eeb6bc31517ce1d5fa61e0f>

Yandex Zen, Compte « RosCO Consulting audit », « Изменения в порядке получения гражданства РФ » (Changements dans la procédure d'obtention de la citoyenneté de la Fédération de Russie), 06/05/2020

<https://zen.yandex.ru/media/roscoaudit/izmeneniia-v-poriadke-polucheniia-grajdanstva-rf-5eb19ea3d3478357e02f342d>

Autres sources

Visa Sam (site d'informations juridiques pratiques), « Получение российского гражданства в Крыму » (L'obtention de la citoyenneté russe en Crimée), 27/09/2020

<https://visasam.ru/russia/poddanstvo/grazhdanstvo-rf-v-krymu.html>

Visa Sam (site d'informations juridiques pratiques), « Закон о гражданстве Российской Федерации » (la Loi sur la citoyenneté de la Fédération de Russie), 23/09/2020

<https://visasam.ru/russia/poddanstvo/noviy-zakon-o-grazhdanstve-rf.html#i>

Visa Sam (site d'informations juridiques pratiques), « Получение гражданства России для жителей ЛНР и ДНР » (Obtention de la citoyenneté de Russie pour les habitants des républiques populaires de Louhansk et de Donetsk), 15/08/2020

<https://visasam.ru/russia/poddanstvo/grazhdanstvo-rf-dlya-dnr-i-lnr.html>

Grazhdanstvo.online, « Как получить гражданство России в Крыму » (Comment obtenir la citoyenneté russe en Crimée »), 09/07/2020

<https://xn--80aagbgl5cjlpl.online/grazhdanstvo-rf/kak-poluchit-v-krymu>

Visa Sam (site d'informations juridiques pratiques), « Тест русского языка на получение гражданства » (L'examen de langue russe pour l'obtention de la citoyenneté), 02/06/2020

<https://visasam.ru/russia/poddanstvo/test-po-russkomu-yazyku-na-grazhdanstvo.html>

Universalis, « 1er-31 mars 2014. Ukraine-Russie. Annexion de la Crimée par la Russie », s. d.

<https://www.universalis.fr/evenement/1er-31-mars-2014-ukraine-russie-annexion-de-la-primée-par-la-russie/>